

A.B.C

SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7 rue des Frères Boude
31 100 Toulouse
RCS TOULOUSE 421 112 848

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 21 JUILLET 2026

Le 21 juillet 2026 au siège social, Madame Amanda Louison née Astre, demeurant au 28 rue Saint Pierre - 31 600 MURET, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de présidente de la société A.B.C société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 622.45 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro SIREN 421 112 848, a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège,
- Refonte des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE

L'actionnaire unique décide de transférer, à compter du 21 juillet 2026, le siège au 10, rue d'Apollo - Zone Industrielle Montredon - 31 240 L'UNION.

DEUXIEME RESOLUTION - REFONTE DES STATUTS DE LA SOCIETE

En conséquence de ce transfert, l'actionnaire décide de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 10, rue d'Apollo - Zone industrielle Montredon - 31 240 L'UNION

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITES

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Fait à Toulouse, le 21 juillet 2026

en 2 exemplaires

Signature du président et actionnaire unique

Amanda Astre

